



Projet Régional de l'Enseignement Agricole

2018
2022



PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service de la formation et du développement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2

SOMMAIRE

INTRODUCTION - LE MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL Page 3

1 - CONTEXTE Pages 4, 5, 6 & 7

2 - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE LIGÉRIEN EN 2018 Pages 8 & 9

3 - AMBITIONS DU PREA 2018-2022 Page 10 & 11

4 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS-CADRES Pages 12, 13, 14 & 15

5 - SYNTHÈSE PLAN D'ACTIONS & MODALITÉS D'ÉVALUATION Pages 16 & 17

6 - GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT Page 18

CONCLUSION Page 19

ANNEXES SYNTHÈSES PLANS D'ACTIONS PAR FAMILLE Pages 20 à 25

LE MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL

Elaboré en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires, le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2018-2022 s'inscrit pleinement dans le contexte particulier des réformes en cours, parmi lesquelles :

- « la liberté de choisir son parcours professionnel » qui nécessite l'émergence de nouvelles modalités de fonctionnement compte-tenu de l'évolution des champs de compétences des différents acteurs ;
- la réforme du Baccalauréat général et du Baccalauréat technologique ;
- l'évolution du processus d'orientation ;
- la réforme des lycées qui impacte les élèves et les communautés éducatives ...

Pour autant, le PREA 2018-2022 s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés autour de :

- la mise en place progressive d'actions ciblées pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui a fixé les grandes orientations afin de conforter la compétitivité et les performances économiques, sociales et environnementales des exploitations ;
- la mise en œuvre partagée par la Région et les autorités académiques, dans l'exercice de leurs compétences respectives, de la carte des formations professionnelles initiales ...

Le projet régional de l'enseignement agricole ligérien 2018-2022 a pour ambition de réaffirmer le positionnement de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, dans le cadre des 5 missions qui lui sont assignées. Sa mise en œuvre doit confirmer ce que le PREA 2013-2017 a initié, c'est à dire notre capacité à travailler ensemble pour que progresse l'enseignement agricole ligérien.

Le Directeur Régional
de la DRAAF Pays de la Loire
Yvan LOBJOIT



1- CONTEXTE

UN PROJET FÉDÉRATEUR S'APPUYANT SUR L'ÉVALUATION DU PREA 2013-2017

Le Projet régional de l'enseignement agricole a pour objet d'accompagner la communauté éducative de l'enseignement agricole et de conduire nos apprenants à une élévation des niveaux de qualification et à une insertion professionnelle réussie. Au service de la politique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de la stratégie interministérielle, intégré dans le dispositif académique et construit dans le respect des partenaires et de l'identité des familles d'enseignement, il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement agricole (EA). Pour cela, sa construction s'est notamment appuyée sur les résultats issus de l'évaluation du précédent PREA 2013-2017 réalisée par le CARIF-OREF Pays de la Loire.

Cette évaluation a permis d'offrir une vision et une réflexion systémique sur le PREA conduit en 2013-2017, de mieux en cerner les forces et les faiblesses, et ainsi dégager des leviers d'amélioration pour le PREA 2018-2022.



© MAA

Pour en reprendre la synthèse, le PREA 2013-2017 a été qualifié de :

- plan opérationnel, s'appuyant sur des actions concrètes et réalistes, mais parfois jugé trop technique ;
- projet pertinent, avec de nouveaux axes émergents et une grande diversité d'actions, qui a su s'adapter aux évolutions de contexte avec des évaluations annuelles ;
- projet fédérateur de l'ensemble des partenaires de l'enseignement agricole ligérien ;
- projet qui a permis la valorisation des actions menées sur le terrain, qui d'une certaine façon, peut s'apparenter à une démarche qualité.

Les leviers de progression identifiés en mai 2017 lors de cette évaluation étaient les suivants :

- développer la communication au-delà du cercle d'initiés pour une appropriation élargie ;
- optimiser la structure du dispositif et le suivi évaluatif ;
- renforcer la mobilisation des partenaires par la poursuite des ateliers thématiques, valoriser la mutualisation et le phénomène de labellisation.

Sur la période 2017-2018, la construction du projet s'est appuyée sur les résultats de cette évaluation. Enrichi par les échanges issus du séminaire du 17 octobre 2017 qui a réuni 150 personnes représentant l'ensemble des partenaires de l'EA, puis des ateliers thématiques qui ont suivi (décembre 2017, février 2018 et mars 2018), le PREA s'est organisé sous la conduite du Comité de pilotage.

➡ Le 6^{ème} Schéma national prévisionnel des formations ⁽¹⁾

Le schéma prévisionnel national des formations (SPNF), inscrit dans les 11 priorités du projet stratégique national pour l'enseignement agricole (loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014), constitue un document de référence, notamment pour les autorités académiques (les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF), dans le dialogue qu'elles entretiennent avec les conseils régionaux pour la promotion et le développement de l'enseignement agricole. Il fixe donc, pour la période 2016-2020, le cadre du développement de l'enseignement technique agricole, autour des priorités suivantes dans lesquelles s'inscrit le PREA 2018-2022 :

- 1 Conduire une politique tournée vers l'enseignement, la formation et l'insertion des apprenants.
- 2 Conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole.
- 3 Conduire le plan « Enseigner à produire autrement », pour permettre aux agriculteurs de disposer d'éléments de référence pour les aider à adapter leur système de production.
- 4 Valoriser les informations détenues par les établissements d'enseignement sur l'impact des politiques publiques sur le monde agricole et rural.
- 5 Développer des parcours ambitieux de formation et d'éducation, notamment autour des actions suivantes :
 - s'inscrire dans les démarches régionales d'orientation ;
 - participer à la lutte contre le décrochage ;
 - favoriser des parcours adaptés à la diversité des publics ;
 - développer les actions éducatives, l'éducation au « vivre ensemble » et aux valeurs de la République ;
 - participer au développement de l'espace européen de formation.
- 6 Définir une offre de formation structurée autour de plusieurs priorités :
 - répondre aux besoins de remédiation et d'accompagnement des élèves en difficultés ;
 - conforter la place des baccalauréats et des diplômes de l'enseignement agricole ;
 - élever le niveau des qualifications.
- 7 Construire la carte des formations en cohérence avec les spécificités régionales.
- 8 Développer l'innovation pédagogique et le numérique éducatif.

➡ La Loi d'avenir ⁽²⁾

Le titre IV de la Loi d'avenir de 2014 est consacré à l'enseignement technique et supérieur agricole, à la recherche et au développement dans les domaines agronomique, forestier et vétérinaire. Le PREA 2018-2022 doit s'inscrire dans les 4 objectifs souhaités par le législateur :

- actualiser les missions des établissements d'enseignement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire ;
- contribuer au développement de l'agroécologie ;
- favoriser la promotion sociale dans l'enseignement agricole, en synergie avec l'innovation pédagogique ;
- renforcer les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Plan Enseigner à Produire Autrement (2014-2019) issu de cette loi arrive à son terme. Il a permis la mobilisation des exploitations et ateliers des établissements et d'orienter la refonte des référentiels. Pour donner de la cohérence et inscrire cette transformation agroécologique dans la durée, cette mobilisation sur les territoires devrait se poursuivre par la mise en œuvre d'un nouveau programme.

➡ Les états généraux de l'alimentation (EGA)

L'année 2018 est l'année de concrétisation des propositions issues de ces états généraux, lancés le 20 juillet 2017 et qui se sont achevés en décembre 2017. Ces états généraux visent à relancer la création de valeur et à en assurer l'équitable répartition, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des systèmes de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs, promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation plus saine, sûre et durable, et enfin accélérer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique tout en contribuant à l'atténuation de ce changement.

Parmi les trois grandes priorités affichées dont le soutien aux agriculteurs et aux filières et la sécurité sanitaire de l'alimentation, celle de la préparation de l'avenir, via la formation des jeunes et l'innovation ⁽³⁾ aura toute sa place dans le PREA 2018-2022.

(1) 6^{ème} schéma prévisionnel national des formations (SPNF) de l'enseignement agricole : 2016 - 2020. MAAF-DGER. Septembre 2016

(2) Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - MAAF - Octobre 2014

(3) D'après extrait du discours du Président de la République. EGA. Marché de Rungis. 11 Octobre 2017.

➡ La Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP)

La SREFOP 2018-2022 (dont le schéma régional des formations sanitaires et sociales constitue un cahier qui lui est annexé) a été adoptée par le Comité régional de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP) plénier du 23 octobre 2017 et approuvée en séance plénière du Conseil régional en décembre 2017. La SREFOP constitue le schéma structurant des politiques régionales d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle. En Pays de la Loire, elle comporte deux singularités. La première est d'être un document unique issu des deux lois, la loi Sapin du 5 mars 2014 qui stipule l'élaboration du Contrat régional de développement des formations et de

l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et la loi Notre (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 qui elle, indique la nécessité d'élaborer une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle. La seconde singularité concerne l'élaboration et l'écriture à quatre mains (État, Région, collège employeur et collègue salarié du Coparef).

Les acteurs du PREA 2018-2022 s'inscrivent dans les objectifs visés dans la SREFOP (offre de formation, alternance, orientation, lutte contre le décrochage, insertion ...) en matière de politiques d'accompagnement des jeunes, des demandeurs d'emploi, des secteurs professionnels et des salariés.

➡ L'orientation

La Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel apporte des changements notables dans l'organisation de l'orientation en région.

La loi précise que la Région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants volontaires formés à cet effet. Pour garantir l'unité du service public de l'orientation et favoriser l'égalité d'accès de l'ensemble des élèves, des apprentis et des étudiants à cette information sur les métiers et les formations, un cadre national de référence est établi



© Lycée Nature (85)

conjointement entre l'Etat et les régions. Ainsi, les missions exercées par les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants sont transférées aux régions.

➡ « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

La Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 vise divers objectifs principaux :

- Créer une liberté professionnelle pour les salariés par un compte personnel de formation (CPF) qui devient l'unique droit personnel à la main des individus dans une logique d'autonomie sans intermédiaire obligatoire ;
- Amplifier l'effort de formation des demandeurs d'emploi par un plan d'investissement compétences (PIC) ;
- Favoriser l'investissement massif des entreprises dans les compétences des

salariés par la réorganisation des modalités par lesquelles l'entreprise contribue à la formation de ses salariés ;

- Prendre mieux en compte la digitalisation qui fait exploser le partage présentiel/non présentiel, formation pendant/hors temps de travail (pratiques d'accès à la formation et pédagogie active, plus souples et plus adaptées à la rapidité des évolutions du marché du travail et des besoins en compétence des salariés ...) ;
- Refonder le système de formation en alternance par un financement de

l'apprentissage qui donne la priorité aux besoins du monde professionnel, tout en assurant une régulation d'intérêt général avec les conseils régionaux, notamment dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement économique ;

- Développer la régulation du système de formation professionnelle par la qualité. Il s'agit là d'un enjeu transversal et systémique de la réforme nécessitant le renforcement de la régulation en amont, avec une révision du système de certification professionnelle ;
- Le passage à une nouvelle étape de la démarche qualité de la formation, par le renforcement de l'accompagnement individuel pour permettre à chacun de construire son parcours professionnel (conseil en évolution professionnelle).

Le PREA 2018-2022 se doit d'être un outil d'accompagnement des établissements de formations agricoles ligériens dans l'atteinte de nombre de ces objectifs.



© Lycée Nature (85)

➡ L'évolution numérique ⁽⁴⁾

Le développement du numérique éducatif s'inscrit d'abord dans une dynamique portée par les attentes sociétales à laquelle l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole doit s'associer. Le « grand plan numérique pour l'école », la consultation nationale sur le numérique pour l'éducation conduite à une large échelle par le Ministère de l'éducation nationale (MEN) et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le plan d'action « faire entrer l'école dans l'ère du numérique », les recommandations du Conseil national du numérique pour « bâtir une école créative et juste dans un monde numérique » illustrent, parmi d'autres initiatives, l'ampleur de cette évolution.

Le PREA s'inscrit dans la continuité des enjeux, objectifs et axes du plan d'action triennal 2018-2022 pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole. Un plan qui a comme objectif premier de contribuer à une meilleure réussite de l'apprenant. Il comporte plusieurs volets clés : l'établissement et son territoire, les usages pédagogiques du numérique, l'appropriation par les équipes pédagogiques du numérique, les ressources, la gouvernance. Il s'inscrit dans un cadre interministériel et territorial. Il s'appuie sur

l'ensemble des actions accompagnées (ACOUSTICE, Espaces numériques de travail, Open Badge ...) et des réseaux facilitateurs (Délégué régional aux technologies de l'information et de la communication, Technicien formation recherche informatique bureautique audiovisuel, Enseignant de technologie de l'informatique et du multimédia ...).



© MAA

Dans ce contexte de transition, le PREA doit prendre en compte la nécessité d'un accompagnement des cadres de l'éducation dans le recours à un travail important d'ingénierie, de programmation et de scénarisation.

➡ La réforme des baccalauréats ⁽⁵⁾

La réforme des baccalauréats généraux, technologiques et professionnels à la rentrée 2019 aura un impact fort sur les dispositifs de formation. Ces mutations s'accompagnent de la mise en place de nouveaux référentiels, de nouveaux outils que les équipes éducatives doivent s'approprier. Ce contexte bouleverse les règles de fonctionnement de l'établissement scolaire. En effet, repenser le baccalauréat et la manière dont il est organisé, conduit à la question de l'organisation des trois années du

lycée. Les équipes de direction ont à se mobiliser sur les évolutions nécessaires des modes de gouvernance, tant sur le plan du pilotage que de l'animation pédagogique des équipes.

Les actions inscrites dans ce nouveau PREA 2018-2022 doivent permettre de donner des outils aux équipes de direction pour réussir ce changement, d'appuyer les équipes pédagogiques dans leur rôle d'accompagnant à l'orientation et de les aider dans la mise en œuvre de nouvelles procédures.

(4) « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique. Vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner. Catherine BECCHETTI-BIZOT. MEN IGEN. Mai 2017

(5) « Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles - Un enjeu majeur pour notre jeunesse - Un défi essentiel pour préparer la société de demain ». Rapport remis à Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale. Pierre MATHIOT, professeur des universités. Janvier 2018

2 - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE LIGÉRIEN EN 2018

L'enseignement agricole ligérien est caractérisé par un maillage territorial important, une diversité tant par ses composantes que par les formations présentes, un dynamisme et une efficacité par ses résultats aux examens et insertion professionnelle.

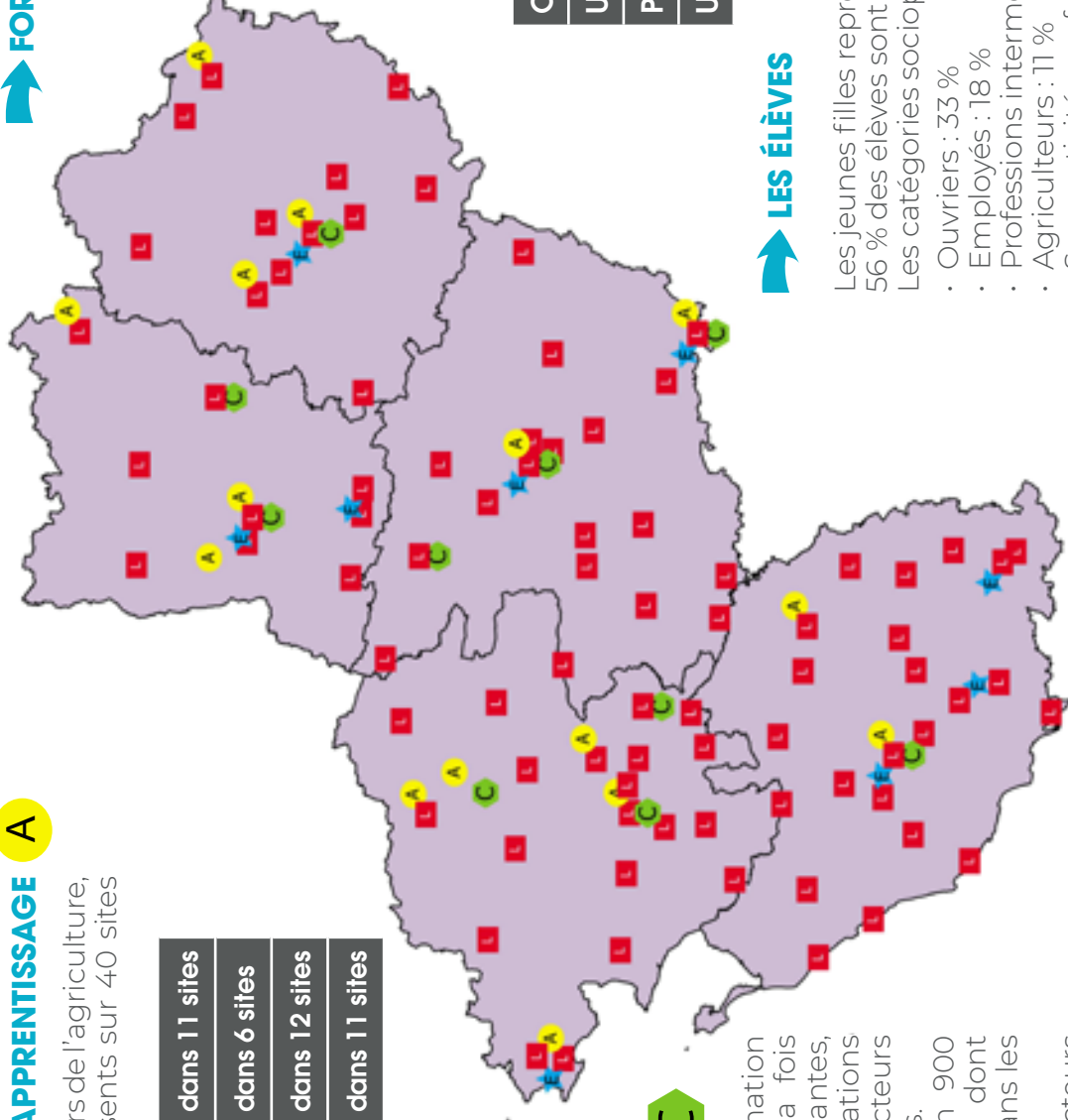
➡ FORMATION PAR APPRENTISSAGE **A**

Pour le secteur des métiers de l'agriculture, 3502 apprentis sont présents sur 40 sites de formation.

Public	1 788 apprentis dans 11 sites
CNEAP	971 apprentis dans 6 sites
URMFREO	506 apprentis dans 12 sites
UNREP	237 apprentis dans 11 sites

➡ FORMATION INITIALE SCOLAIRE **L**

Avec 17 241 élèves, la région Pays de la Loire se situe au 3ème rang des régions françaises en termes d'effectifs scolarisés, 79 % le sont dans des établissements privés et 21 % dans l'enseignement public. L'enseignement agricole représente 8 % des effectifs du secondaire dans l'académie de Nantes, et un quart des élèves en lycée professionnel le sont dans des lycées agricoles.



➡ LA FORMATION **C** CONTINUE (2017)

Le cadre de la formation continue comprend à la fois des formations diplômantes, certifiantes, et des formations courtes sur les secteurs agricoles et non agricoles.

On comptabilise environ 900 000 heures stagiaires, dont 560 000 sont réalisées dans les CFPPA publics.

Les principaux secteurs sont les travaux paysagers, la polyculture élevage et l'agroalimentaire.

➡ LES ÉLÈVES

Les jeunes filles représentent 50,5 % des élèves.
56 % des élèves sont internes.

Les catégories socioprofessionnelles des parents :

- Ouvriers : 33 %
- Employés : 18 %
- Professions intermédiaires : 12 %
- Agriculteurs : 11 %
- Sans activités professionnelles : 9 %
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 8 %
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 7 %
- Retraités : 2 %

CNEAP	6 848 élèves dans 37 sites
URMFREO	6 509 élèves dans 55 sites
Public	3 525 élèves dans 12 sites
UNREP	445 élèves dans 4 sites

➔ D'EXCELLENTS RÉSULTATS AUX EXAMENS

Avec près de 7 500 candidats diplômés pour un taux de réussite de 88,7 %, la région des Pays de la Loire est au dessus des résultats nationaux.

	PRÉSENTS	ADMIS	NON ADMIS	TAUX PDL	TAUX NATIONAL	PDL 2017	PDL 2016
BAC PRO	2928	2557	371	87,3	84,0	84,1	87,0
BAC TECHNO	453	412	41	90,9	90,0	90,3	89,9
BEPA	2714	2475	239	91,2	90,0	92,5	91,3
BTSA	1361	1116	245	82,0	75,0	80,8	80,8
CAPa	836	795	41	95,1	96,0	95,9	91,6
TOTAL	8292	7355	937	88,7	85,8	87,9	88,0

➔ L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'enseignement agricole donne accès à de multiples métiers dans lesquels les besoins en main d'œuvre sont réels.

Agriculture, aménagement paysager, agroalimentaire... autant de secteurs dynamiques qui recrutent, avec plus de 120 métiers recensés. En Pays de la Loire les besoins en agriculture sont estimés à 2 000 emplois par an.

Plus de 9 diplômés sur 10 décrochent un emploi dans les 3 ans. Le taux net d'emploi à 33 mois est de 88,4 % [CAPa 79 %, Baccalauréat professionnel 94 %, BTSA 93%]

Taux d'emploi à 7 mois :

Diplôme	Pays de la Loire	National
CAPa	43,60%	32,20%
Baccalauréat professionnel	67,00%	60,40%
BTSA	78,60%	67,80%
Global	66,00%	58,80%



© Lycée Nature (85)

➔ LES SECTEURS DE FORMATION SCOLAIRE

Général et technologique : 30,1 % des élèves
 Services : 28,1 % des élèves
 Production : 21,3 %
 Aménagement : 8,1 %
 Commerce : 7,5 %
 Activités hippiques : 1,8 %
 Agroéquipement : 1,7 %
 Transformation : 1,4 %

➔ ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

La mobilisation de l'enseignement agricole, des exploitations et ateliers technologiques est située au cœur des grands projets stratégiques et intégrée au projet de transition agro-écologique du MAA et de la DRAAF, dans l'objectif d'assurer une formation initiale et continue des agriculteurs pour une agriculture multi-performante.

Ce qui s'est traduit dans la mise en œuvre du « projet régional de l'enseigner à produire autrement ».

➔ COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre du PREA 2013-2017 « favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et les mobilités des jeunes » était un des axes stratégiques. Ceci s'est traduit par un partenariat important avec France volontaire et l'accueil de jeunes volontaires étrangers en service civique, mais aussi la mise en œuvre de 7 sections européennes.

En termes de mobilité à l'étranger, nous pouvons comptabiliser plus de 300 bourses pour stages, plus de 1 000 mobilités individuelles ou collectives, le tout impliquant environ 2 500 apprenants pour l'année scolaire 2017-2018.

3 - AMBITIONS DU PREA

2018-2022

AMBITION N°1

➡ « Un projet de travail collaboratif partagé par tous, visant une plus grande appropriation par l'ensemble des acteurs des territoires »

Dans un contexte de mise en place de réformes d'ampleur engendrant des évolutions significatives, l'unité de l'enseignement agricole ligérien doit être un levier pour valoriser son attractivité. L'écriture du nouveau projet régional favorisera une dynamique d'appropriation plus grande par chacun des acteurs de l'enseignement agricole dans l'objectif de mieux faire connaître et reconnaître l'ensemble des travaux réalisés dans les territoires par les établissements. Le projet régional de l'enseignement agricole ligérien s'affirme comme un véritable outil au service de l'ensemble des apprenants, des personnels, des partenaires et des territoires pour promouvoir les actions menées dans le cadre d'un enseignement proposant de véritables voies de formation et de réussite.



© MAA

AMBITION N°2

➡ « Un projet au service d'une croissance du nombre d'élèves sur 4 ans »



© Lycée La Germinière (72)

Depuis quelques années, la formation initiale scolaire de l'enseignement agricole des Pays de la Loire affiche une baisse des effectifs alors que la démographie de la région est en augmentation. Certains secteurs de formation agricole sont en déficit d'attractivité et affichent de manière structurelle des places vacantes alors que d'autres secteurs profitent d'une forte demande difficile à satisfaire. Dans ce contexte, le PREA servira une réflexion approfondie sur l'ensemble des éléments concourant à la définition de la carte scolaire et à son attractivité. Les actions proposées dans le PREA doivent permettre de dégager les pistes d'une croissance du nombre d'élèves accueillis dans les établissements agricoles, par une meilleure conciliation entre la réponse aux demandes des formés et la réponse aux besoins des filières professionnelles.

➡ « Un projet au service du développement et de la valorisation de l'engagement citoyen »

Le vivre ensemble est un objectif essentiel d'une société pour assurer sa cohésion et le bien-être de tous ses membres. Les établissements d'enseignement agricole des Pays de la Loire contribuent activement à cet objectif et souhaitent continuer à valoriser les travaux engagés avec les jeunes autour du mouvement « 100 % citoyens ». La connaissance des enjeux liés au territoire de leur établissement, l'ouverture au monde par la solidarité, la coopération et le respect, sont autant de compétences à mobiliser afin d'installer un climat propice aux apprentissages. C'est pour accompagner les communautés éducatives que le PREA souhaite avoir comme ambition le développement et la valorisation de l'engagement citoyen.



© MAA

➡ « Un projet au service d'une adaptation des compétences des formés pour répondre aux évolutions de l'agriculture »

Depuis plusieurs années, la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables est engagée. Les secteurs agricoles connaissent de profondes mutations pour répondre à la recomposition des secteurs

économiques, aux évolutions du secteur des services en milieu rural, à la modification des modes de consommation, à la prise en compte de nouveaux risques climatiques et environnementaux, à la numérisation. Les réflexions engagées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur les systèmes alimentaires, la prospective de l'agriculture à horizon 2030, ouvrent des pistes pour permettre à chacun d'accéder à une alimentation de qualité, avec des systèmes de production agricoles résilients, dans le respect des limites des écosystèmes. Ces enjeux engagent une véritable modernisation des systèmes de production, offrant au secteur de réels atouts en terme d'attractivité pour des jeunes désireux de s'orienter vers ces filières professionnelles. Le PREA, au travers des actions proposées, doit permettre aux établissements de formations agricoles ligériens de mieux accompagner ces mutations, par une nécessaire adaptation des compétences.



© Réseau CNEAP

4 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN 18 ACTIONS-CADRES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

➡ « Accompagner les besoins des formés »

Le « bien vivre ensemble » est un objectif de la vie des établissements, qui contribue à faire partager aux élèves, aux apprentis et aux adultes les valeurs de la République, et en particulier la laïcité. Le plan d'actions de l'enseignement agricole en faveur des valeurs de la République reste en vigueur. Il devra continuer à être décliné au sein des établissements dans le cadre du PREA 2018-2022.

Le PREA doit aussi accompagner les établissements pour qu'ils continuent à favoriser et à faciliter l'engagement des jeunes dans les instances et les associations. Ceci passe par une reconnaissance des engagements citoyens des apprenants dans et hors de l'établissement.



© MAA

D'une manière plus large, le PREA doit être une opportunité pour proposer aux établissements un cadre de travail et d'expérimentation visant à formaliser la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des compétences acquises tout au long du parcours des apprenants.

Dans le domaine de l'ouverture à l'international, les travaux engagés dans le précédent PREA 2013-2017 doivent être poursuivis et amplifiés afin de contribuer pleinement à la construction de l'espace européen de l'enseignement, notamment par la participation des établissements au programme Erasmus + qui soutient des mobilités et partenariats.

Enfin, plus spécifiquement en formation initiale, la démographie lycéenne est en forte hausse. Plus de 11 000 lycéens supplémentaires sont attendus sur la période 2016-2024⁽⁶⁾. Le PREA 2018-2022 doit être un cadre de travail facilitateur pour que l'enseignement agricole, au travers de l'ensemble des établissements qui le composent, puisse accompagner cette évolution par des réponses adaptées.

1.1	Prendre en compte la diversité des publics formés et répondre aux évolutions démographiques
1.2	Accompagner les apprenants dans la construction et la réussite de leur parcours
1.3	Accompagner les apprenants dans la construction de leur citoyenneté
1.4	Développer les pratiques pédagogiques innovantes en s'appuyant sur la valorisation des compétences
1.5	Poursuivre le renforcement des relations européennes et l'ouverture à l'international

➡ « Répondre aux besoins des secteurs professionnels et des territoires »

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques ont engagé de nombreuses actions en faveur de la transition agro-écologique. Fort des conclusions des états généraux de l'alimentation (EGA), elles ont leur rôle à jouer dans la conduite d'actions dans le cadre de la politique de l'alimentation visant à assurer la souveraineté alimentaire de la France, promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement et réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable. Les actions conduites dans le cadre de ces politiques publiques permettent de réaffirmer et de renforcer le rôle pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques au sein des établissements, ainsi que leur rôle de démonstration et d'expérimentation dans leur territoire.



© Lycée La Germinière (72)



© Lycée Nature (85)

Dans le même temps, afin de poursuivre et de développer l'offre de formation des établissements de formation professionnelle dans le contexte des réformes en cours, le maintien d'une connaissance des évolutions des différents secteurs économiques, par filière et par bassin demeure une nécessité. Pour cela, les concertations déjà mises en oeuvre avec tous les partenaires doivent être largement encouragées et développées, tant localement que régionalement.

2.1	Renforcer la culture du partenariat et de la complémentarité des exploitations des établissements dans la stratégie agricole régionale (démonstrations, expérimentations ...)
2.2	Accompagner et valoriser l'engagement de l'enseignement agricole dans sa mission d'animation des territoires et de développement culturel
2.3	Développer des partenariats renforcés avec les branches professionnelles visant à répondre aux besoins d'installation et de salariat en agriculture et favorisant la mise en place de filières prioritaires
2.4	Renforcer la réponse aux besoins des différents secteurs professionnels dans les territoires (IAA, services, animation, aménagement ...)

➡ « Répondre aux évolutions des enjeux sociétaux »

La nécessité d'une transition agroécologique place plus que jamais l'éducation au développement durable au cœur des politiques publiques nationales et internationales. La note de service du 16 mai 2017 réaffirme sa place au sein des politiques éducatives du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en rappelant les outils de mise en oeuvre et d'évaluation des actions et des démarches d'éducation au développement durable dans l'enseignement technique agricole. Elle souligne la forte nécessité d'une cohérence globale entre la formation, l'éducation et la gouvernance des établissements en lien étroit avec les professionnels, les acteurs territoriaux et les autres missions de l'enseignement agricole.



© MAA



© Lycée La Germinière (72)

D'autre part, la promotion de la santé reste un enjeu fort de politique éducative dans les établissements d'enseignement agricole. Dans la continuité des EGA et de leurs conclusions, les établissements doivent poursuivre ou initier des actions en lien avec la diminution du gaspillage (alimentaire comme énergétique) et la préservation de la biodiversité et plus globalement de la lutte contre le changement climatique.

La Loi no 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » conduit à de profonds changements tels que le transfert de la compétence « apprentissage » des conseils régionaux aux branches professionnelles.

Le PREA 2018-2022 doit être un levier pour accompagner l'ensemble des personnels des établissements de formation vers de nouvelles organisations.

3.1	Renforcer l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs
3.2	Accompagner les évolutions des politiques de formation
3.3	Conforter les établissements dans leurs territoires en valorisant les dynamiques et le maillage territorial
3.4	Renforcer l'éducation à la santé et la sécurité alimentaire
3.5	Poursuivre la mobilisation des établissements dans le cadre de la transition agro-écologique

➡ « Développer l'attractivité de l'enseignement agricole ligérien »

La situation de l'enseignement agricole et son évolution conduisent l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'enseignement agricole à ce constat partagé de devoir engager des actions visant à mieux faire connaître l'enseignement agricole. Ses atouts à faire valoir sont nombreux ; les valeurs qu'il véhicule, le bien-être des jeunes, la préparation aux métiers de demain, la réponse aux besoins des secteurs professionnels et des territoires...

Un travail important de communication est donc à conduire au cours du PREA 2018-2022 afin de modifier l'image de l'enseignement agricole auprès des jeunes et de leurs familles.

Dans le même temps, il convient d'approfondir et de développer les relations avec tous les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales.



© Lycée Nature (85)



© Lycée Nature (85)

Le PREA 2018-2022 doit permettre d'amplifier ces relations, notamment avec les services et établissements de l'Education nationale.

4.1	Développer la communication et l'information sur les spécificités de l'enseignement agricole, général, technologique et professionnel
4.2	Développer le travail en réseau autour de la communication
4.3	Travailler avec les partenaires à la promotion de la modernité des métiers auxquels prépare l'enseignement agricole
4.4	Développer les relations partenariales avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales

5 - SYNTHÈSE PLAN D'ACTION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La déclinaison des 4 ambitions et des 4 objectifs stratégiques se concrétise à travers 18 actions - cadres retenues pour être la feuille de route du PREA 2018-2022. C'est en référence à l'ensemble de ces actions-cadres que chaque famille d'enseignement, compte-tenu de ses spécificités, a pu organiser son propre plan d'actions.

Il appartient aux différents acteurs d'en assurer désormais la mise en œuvre et aux acteurs en charge du pilotage du PREA d'en mesurer l'efficacité.

Pour cela, deux niveaux d'évaluation ont été proposés par le COPIL PREA aux membres du CREA.

5.1 - UNE ÉVALUATION PORTANT SUR L'ATTEINTE DES AMBITIONS ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISÉE EN FIN DE PREA

➡ ÉVALUATION PRÉVUE EN FIN DE PREA À L'AIDE D'INDICATEURS QUALITATIFS GLOBAUX

4 AMBITIONS			
1	2	3	4
Un projet de travail collaboratif partagé par tous, visant une plus grande appropriation par l'ensemble des acteurs des territoires	Un projet au service d'une croissance du nombre d'élèves sur 4 ans	Un projet au service du développement et de la valorisation de l'engagement citoyen	Un projet au service d'une adaptation des compétences des formés pour répondre aux évolutions de l'agriculture
4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)			
1	2	3	4
Accompagner les besoins des formés	Répondre aux besoins des secteurs professionnels et des territoires	Répondre aux évolutions des enjeux sociétaux	Développer l'attractivité de l'enseignement agricole ligérien

Avec l'appui du CARIF-OREF Pays de la Loire, un groupe de travail composé des membres du COPIL PREA aura en charge de définir les indicateurs d'évaluation prioritaires à retenir.

5.2 - UNE ÉVALUATION PORTANT SUR L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DES ACTIONS-CADRES ET DES PLANS D'ACTIONS PAR FAMILLE ET SUR LEUR ÉTAT DE CONFORMITÉ EN TERME D'AVANCEMENT, RÉALISÉE CHAQUE ANNÉE

➔ ÉVALUATION DES ACTIONS-CADRES

18 ACTIONS - CADRES			
OS 1	OS 2	OS 3	OS 4
5 ACTIONS - CADRES	4 ACTIONS - CADRES	5 ACTIONS - CADRES	4 ACTIONS - CADRES
Les 18 actions-cadres permettent à chaque famille de décliner son propre plan d'actions régional.			

L'évaluation réalisée par la DRAAF s'appuiera sur les indicateurs suivants :

ACTIONS – CADRES					
PRÉVUE NON ENGAGÉE	EN COURS				
	Contribution de chaque famille à l'action			Résultats obtenus	
	Conforme	Vigilance	Problème	Conforme	Vigilance
1 ÉVALUATION ANNUELLE EN MAI					

➔ ÉVALUATION DES PLANS D'ACTIONS PAR FAMILLE

1 PLAN D'ACTIONS PAR FAMILLE			
UNREP	FR MFR	CNEAP	PUBLIC
Rappel : le plan d'actions régional de chaque famille s'articule autour des 18 actions-cadres.			

L'évaluation réalisée par les familles et la DRAAF s'appuiera sur les indicateurs suivants :

ACTIONS – FAMILLES						
À METTRE EN ŒUVRE	PRÉVUE NON ENGAGÉE	TERMINÉE			EN COURS	
		Résultats			Etat d’avancement	
		Atteints	Partiellement atteints	Non atteints	Atteints	Partiellement atteints
1 ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE EN FÉVRIER PAR CHAQUE FAMILLE ET 1 ÉVALUATION ANNUELLE EN MAI PAR LA DRAAF						

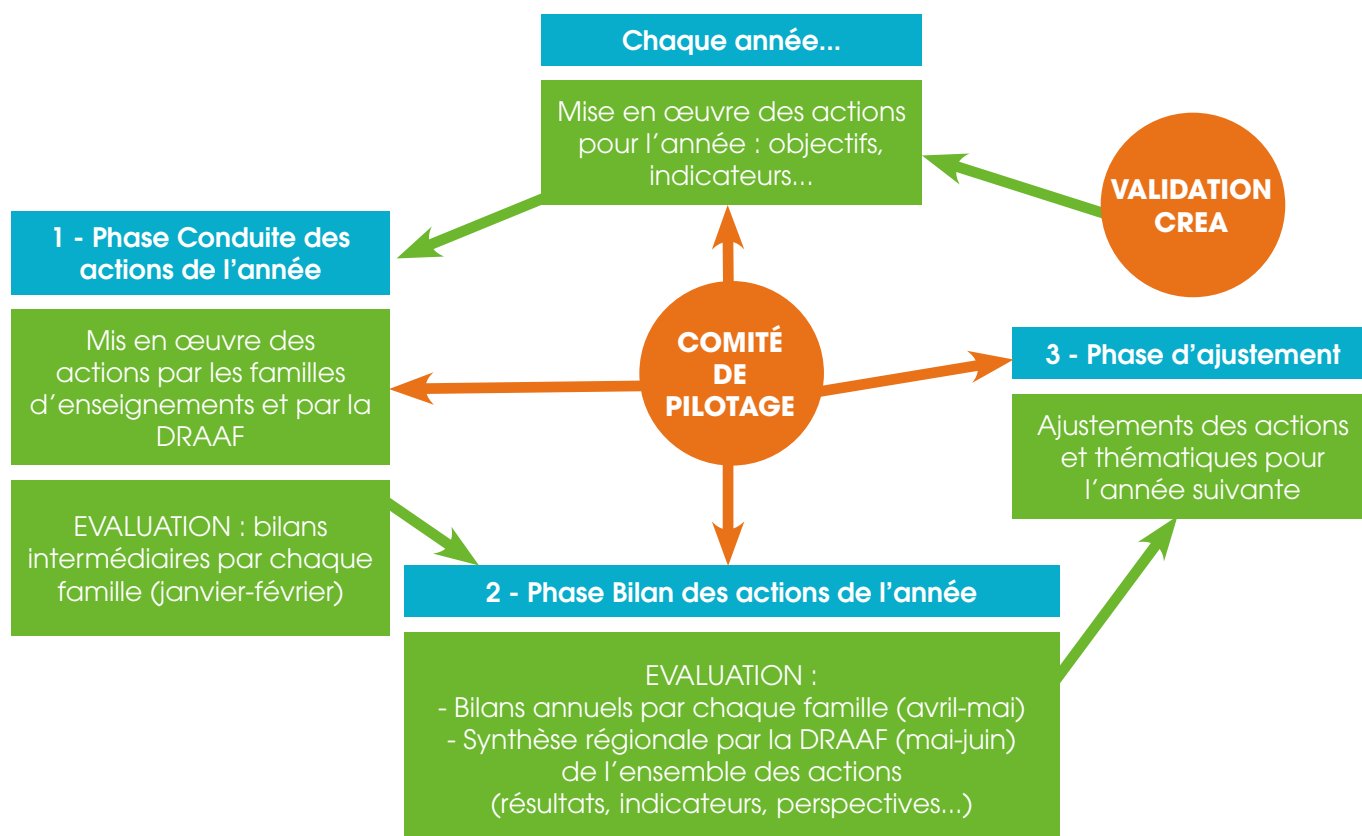
Un point sur l'état d'avancement de l'ensemble du PREA pour l'année écoulée est porté à l'ordre du jour du CREA. Les échanges autour de cette évaluation doivent permettre en fin d'année de procéder aux ajustements nécessaires.

6 - GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

➔ **LORS DE CHAQUE CREA, UN TEMPS D'ÉCHANGES ET DE VALIDATIONS EST DÉDIÉ AU PREA.**

GOVERNANCE STRATÉGIQUE	GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE
Le CREA est tenu régulièrement informé de l'avancée des travaux. Il procède aux validations nécessaires à la poursuite du PREA : • validation de la méthodologie; • validation des axes stratégiques et objectifs stratégiques; • validation du plan d'actions; • avis sur les fiches actions annuelles.	Le COPIL PREA est chargé d'évaluer régulièrement les avancées du travail ainsi que les propositions d'ajustements nécessaires. Le comité de pilotage a pour rôles : • d'organiser la réflexion (ateliers thématiques ...) ; • d'organiser la communication (communication web, newsletter ...) ; • d'analyser les productions ; • de faire des propositions ; • de procéder aux ajustements nécessaires compte-tenu des évaluations. Les propositions du COPIL PREA sont ensuite soumises à l'avis du CREA.

➔ **ACTUALISATION CHAQUE ANNÉE ET DÉROULEMENT SELON 3 PHASES...**



CONCLUSION

L'ensemble des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre de ce projet régional réaffirme sa volonté de contribuer pleinement au développement de l'enseignement agricole au service des secteurs de l'agriculture. Les structures de l'enseignement agricole ligérien, dans leurs relations au monde professionnel et aux territoires, se doivent de mieux faire connaître leur positionnement en tant que lieu d'accueil des publics, de transmission des savoirs et d'expérimentations.

Le PREA 2018-2022 doit permettre à l'enseignement agricole ligérien de remplir pleinement son rôle au service de la politique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Pour cela, les actions qu'il propose ont été élaborées dans une logique d'évolution et d'adaptation permanente. Des bilans réguliers permettront de procéder chaque année aux ajustements nécessaires, notamment au vu des résultats des actions spécifiques conduites par chaque famille d'enseignement.

Fruit de la mobilisation de tous, il est la traduction concrète de cette volonté de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement de nos apprenants dans leur parcours de formation, leur insertion professionnelle et leur adaptation aux mutations et aux attentes de l'agriculture et du monde rural.



ANNEXES

SYSTÈME DES PLANS

D'ACTIONS PAR FAMILLE

ANNEXE 1 - PLAN D'ACTIONS DRAAF Page 21

ANNEXE 2 - PLAN D'ACTIONS EPLEFPA Page 22

ANNEXE 3 - PLAN D'ACTIONS CNEAP PAYS DE LA LOIRE PAGE 23

ANNEXE 4 - PLAN D'ACTIONS FR MFR Page 24

ANNEXE 5 - PLAN D'ACTIONS UNREP Page 25

PLAN D' ACTIONS DRAAF

ANNEXE 1

PREA		PLAN D' ACTIONS PREA 2018-2022	
Objectifs stratégiques	Actions cadres	INTITULÉS ACTIONS	DRAAF
1	1.1	Orientation : Information, accompagnement et appui	1
	1.2	Reconnaître / valoriser les acteurs et actions de l'enseignement agricole des pays de la Loire	1
	1.3	Accompagner et mettre en valeur les actions citoyennes des établissements	1
	1.5	Poursuivre le renforcement des relations européennes et l'ouverture à l'international	1
2	2.4	Accompagnement des établissements / mission animation sur les territoires	1
	2.5	Développement partenariats	1
3	3.2	Accompagnement des réformes : Pilotage et animation pédagogique	1
	3.3	Accompagnement SREFOP et déclinaison sur les territoires	1
	3.5	Développer la démarche EPA	1
4	4.3	Le PREA : un outil de travail en réseau - Pilotage - Evaluation	1
		Communication partagée de l'enseignement agricole en Pays de la Loire	1
	4.4	Modernisation des métiers	1
			12



PLAN D' ACTIONS EPLEFPA

ANNEXE 2

PREA		PLAN D' ACTIONS PREA 2018-2022	
Objectifs stratégiques	Actions cadres	INTITULÉS ACTIONS	PUBLIC
1	1.2	La biculturalisation dans l'Enseignement Agricole Public Régional	1
		Accompagnement du projet de l'élève, apprenti, stagiaire	
	1.3	Apprendre la vie associative	1
	1.4	Accompagner les équipes des CFA et CFPPA dans le développement de ressources pédagogiques numériques et dans l'innovation pédagogique	1
		Promotion de la santé	
	1.5	Consortium mobilité	1
2	2.3	Ferme pédagogique régionale	1
	2.4	Action culturelle artistique régionale	1
3	3.1	Accompagner la transition numérique	1
	3.2	Accompagner les réformes de formation professionnelle et de l'apprentissage	1
	3.4	Quand le corps va, tout va ...	1
4	4.1	Communication du réseau EPLEFPA	1
			12



PLAN D' ACTIONS CNEAP PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 3

PREA		PLAN D' ACTIONS PREA 2018-2022	
Objectifs stratégiques	Actions cadres	INTITULÉS ACTIONS	CNEAP
1	1.5	Poursuivre le renforcement des relations européennes et l'ouverture à l'international	1
2	2.4	Accompagner et valoriser l'engagement de l'enseignement agricole dans sa mission d'animation des territoires et de développement culturel	1
3	3.5	Poursuivre la mobilisation des établissements dans le cadre de la transition agro-écologique	1
4	4.3	Développer le travail en réseau autour de la communication	1
			4



PLAN D' ACTIONS FRMFR

ANNEXE 4

PREA		PLAN D' ACTIONS PREA 2018-2022	
Objectifs stratégiques	Actions cadres	INTITULÉS ACTIONS	FRMFR
1	1.3	Devenir citoyen du monde capable de vivre avec les autres et d'accepter la différence	1
	1.4	La plateforme nationale w-@lter pour acquérir des compétences numériques	1
2	2.4	Les MFR, lieux de rencontres, d'échanges et de ressources pour l'animation des territoires	1
3	3.1	La professionnalisation des équipes MFR en ingénierie de formation	1
4	4.1	Une communication organisée au cœur des territoires ruraux	1
			5



PLAN D' ACTIONS UNREP

ANNEXE 5

PREA		PLAN D' ACTIONS PREA 2018-2022	
Objectifs stratégiques	Actions cadres	INTITULÉS ACTIONS	UNREP
1	1.2	Individualiser la prise en charge des élèves	1
	1.5	Favoriser la mobilité européenne	1
			2





Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service de la formation et du développement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2
Tél. : 02 72 74 70 00
Email : srfd.pays-de-loire@educagri.fr